

Bulletin septembre 2013

Bonjour à tous.

Bronzés ou pas, les vacances sont terminées, il faut sortir le sifflet, acheter la nouvelle tenue (onéreuse mais obligatoire, on peut en discuter, la seule question qui nous intéresse, c'est : la FFVB gagne t'elle de l'argent sur la tenue des arbitres et si oui, quelle est la marge bénéficiaire ? A notre modeste avis, les arbitres, au service de la FFVB et du volley ball, devraient percevoir ces tenues à prix coutant) et relire encore et encore les nouvelles règles que nous devons connaitre par cœur.

Une information d'importance pour ce début de saison, information qui, pour être efficace, devrait figurer sur la page d'ouverture de la FFVB, la Commission Centrale de Discipline et d'Ethique ayant sanctionné juste avant les vacances.

Deux "entraîneurs" ont été jugés pour un comportement inadmissible vis-à-vis des arbitres. D'autant plus inadmissible que les faits se sont passés en championnat de jeunes. Quel exemple pour ces enfants qui ne rêvent que de jouer au ballon et à qui on apprend les mauvaises manières !

Le premier, entraîneur dans l'est de la France a écopé de 2 (deux) ans de suspension dont 6 (six) mois avec sursis, au motif d'injure au corps arbitral par photo montage publié sur les réseaux sociaux.

Le second, un peu plus au centre nord de la France s'est vu infliger 5 (cinq) mois de suspension et révocation d'un sursis antérieur pour injures, insultes et menaces à arbitre.

Si nous nous satisfaisons de ces sanctions, il manque à notre avis un détail d'importance : la fonction pédagogique de la sanction. Elle ne peut être efficace que si elle est connue de tous et force les fautifs éventuels à réfléchir avant de se laisser aller. Nous avons à ce propos, adressé le 19 juin 2013 une LRAR à la CCDE expliquant notre position (voir la lettre sur notre site www.anavb.fr).

Tout un chacun doit savoir ce qu'il peut en couter d'agir hors des limites de la bienséance (ou pire).

Bonne saison à tous.